



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/7
EUR/05/5046203/7
31 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

(Troisième session, 11 et 12 avril 2005,
point 4.A d) de l'ordre du jour)

**PROMOTION DE LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO DANS
DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a été établi par les secrétariats de l'OMS/Europe et de la CEE afin que le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) l'examine à sa troisième session, les 11 et 12 avril 2005, au titre du point 4.A d) de l'ordre du jour («Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés»).
2. Il fait le point sur le projet visant à promouvoir la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain et en présente les prochaines étapes, en tenant compte des faits nouveaux survenus dans ce domaine.
3. À sa deuxième session, le Comité directeur a examiné et approuvé la proposition de projet exposée par le secrétariat dans le document ECE/AC.21/2004/13 – EUR/04/5045236/13, dont le but est à la fois d'échanger et de diffuser des informations sur les bonnes pratiques en vigueur dans les différents pays de la région en matière de promotion de la sécurité des piétons et des

cyclistes dans les villes et de se rendre compte des travaux entrepris pour mieux évaluer les effets sur la santé de la marche et de l'utilisation du vélo et du rapport coûts-avantages des mesures en faveur des moyens de transport non motorisés. Le Comité a recommandé de mettre l'accent sur les procédures et les instruments de planification et de rassembler et coordonner les projets en cours. Il s'est félicité de l'intérêt porté au projet par plusieurs États membres qui y contribueraient en communiquant les résultats des études et des expériences en la matière et éventuellement par des concours financiers. Le Comité a aussi décidé de constituer une équipe spéciale composée d'experts et de représentants des États membres et organismes intéressés en vue de la mise en œuvre du projet.

4. À sa troisième session, le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès enregistrés dans la réalisation de cette activité, notamment la mise en place de l'équipe spéciale, conformément à la décision prise par le Comité directeur à sa deuxième session (ECE/AC.21/4/14 – EUR/5045236/14).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX

5. On trouvera ci-après une description des principaux faits survenus depuis la deuxième session du Comité, sur lesquels il faudra faire le point dans la poursuite du projet:

a) Publication du rapport de la Suisse sur «les transports et l'activité physique»

6. Ce rapport¹ a été élaboré en tant que contribution au projet PPE-TSE intitulé «Impact sur la santé, coûts et avantages des transports, en ce qui concerne notamment les enfants» et a été rendu public à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004), à l'occasion de la présentation des résultats de ce projet².

7. Le rapport fait le point sur les méthodes d'évaluation des expositions, le statut épidémiologique, les effets et l'incidence sur la santé de l'activité physique liée aux transports et met en évidence les lacunes de la recherche dans ce domaine.

b) Mise en place du Réseau européen santé et activité physique

8. Le rétablissement d'un Réseau européen santé et activité physique a été coordonné par l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la

¹ Le texte complet du rapport peut être téléchargé à partir du site Web suivant:

<http://herry.at/the-pep/download/budapest/CH-Topic-FINAL.pdf> et

<http://www.hepa.ch/gf/mat/thepep/documents/default.htm>.

² Se reporter aussi au rapport sur la contribution du PPE-TSE à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé «Un futur pour nos enfants» (Budapest, 23-25 juin 2004) ECE/AC.21/2005/10-EUR/05/5046203/10.

Suisse³. Ce réseau vise à mettre en contact différentes institutions et organisations de tous les pays européens qui souhaitent en être membres.

9. Le Réseau a pour but de renforcer et de soutenir les efforts et les activités visant à promouvoir des conditions propices à un mode de vie sain, en particulier les activités physiques telles que la marche et le cyclisme, qui sont bonnes pour la santé. Le réseau est notamment conçu pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales de promotion des activités physiques favorables à la santé dans les pays européens, pour faciliter la mise en place d'approches multisectorielles en la matière et pour faire connaître et diffuser des stratégies, programmes, approches et autres bonnes pratiques novatrices dans ce domaine.

10. Le secrétariat sera hébergé par l'OMS à Rome afin de développer au maximum la synergie avec le PPE-TSE, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du projet «Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain» et la diffusion, grâce au mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, de données sur les stratégies qui ont permis de développer le cyclisme et la marche en tant que modes de déplacement en milieu urbain.

c) Publication du rapport de la CEMT sur les politiques nationales en faveur du vélo

11. Ce rapport, qui donne un aperçu des politiques menées au niveau national pour promouvoir le cyclisme, a été établi à partir des informations recueillies en 2002 et 2003 auprès de 21 États membres de la CEMT et de pays associés. Il examine les grandes tendances observées en la matière, les politiques menées, les principaux problèmes et précise en quoi les engagements pris au niveau national peuvent aider à développer l'usage de la bicyclette au niveau local.

12. Le rapport a été présenté au Conseil des ministres de la CEMT, qui s'est réuni à Ljubljana en 2004 et au cours duquel a été adoptée une Déclaration sur les politiques nationales en faveur du vélo, qui reconnaît l'importance de mesures visant à promouvoir l'usage de la bicyclette dans un cadre d'action national favorable aux transports urbains durables.

13. Le rapport constitue un outil utile dans l'optique du projet PPE-TSE car il fait le point sur les données actuelles permettant de comprendre la dimension politique de la promotion de l'usage du vélo.

d) Amélioration de l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables

14. Ce projet, élaboré par le Conseil nordique sous la direction de l'Office suédois de la protection de l'environnement, vise à améliorer l'analyse coûts-avantages des investissements dans les infrastructures cyclables pour permettre une comparaison avec les investissements dans d'autres infrastructures de transport.

³ Pour des informations supplémentaires sur ce Réseau, consulter le site Web suivant:
<http://www.hepa.ch/gf/europe/>.

15. Un atelier sur le thème «Analyse coûts-avantages du cyclisme – l'expérience des pays nordiques» a été organisé les 1^{er} et 2 février 2004. Il a permis aux pays nordiques d'échanger des données d'expérience en vue de parvenir à une conception et à un programme communs pour les travaux ultérieurs dans ce domaine.

16. Les résultats obtenus serviront à mettre au point le projet TSE sur la promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain et seront diffusés au moyen du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

17. À l'occasion d'une réunion du Bureau, M. Saari a en outre fait état d'un autre rapport pertinent, qui donne des conseils et des recommandations sur la gestion des trajets quotidiens aux niveaux international, national et local, l'accent étant mis sur la promotion des transports publics, du cyclisme et de la marche. Ce rapport sera diffusé par le biais du mécanisme d'échange d'informations et pourra être utilisé avec profit pour étoffer le projet.

e) Travaux de l'Observatoire de la santé publique du sud-est du Royaume-Uni (SEPHO) et du Ministère britannique de la santé visant à quantifier les effets d'une évolution de la pratique du vélo sur la santé et l'économie

18. Ce projet, fondé sur une évaluation économique des avantages pour la santé d'une pratique régulière de la bicyclette, vise à déterminer de combien d'années augmente l'espérance de vie grâce à cette pratique et à quantifier les avantages correspondants. Les différentes mesures qui pourraient être prises pour développer la pratique du vélo sont alors examinées en fonction des économies qui en résulteraient.

19. Ces travaux sont d'une grande importance pour le projet car ils fourniront une base pour le calcul des incidences sanitaires globales de la pratique du vélo grâce à l'utilisation de données agrégées telles que le nombre d'années de vie gagnées/perdus par population cible.

III. CRÉATION D'UNE ÉQUIPE SPÉCIALE

20. Conformément aux recommandations du Comité directeur, les États membres ont été invités, en janvier 2005, à envisager de participer activement à l'équipe spéciale chargée de mettre en œuvre le projet «Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain».

21. L'équipe spéciale est en passe d'être constituée en tenant compte des compétences déjà rassemblées dans le cadre du projet PPE-TSE «L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût», de l'initiative des pays nordiques, du groupe de conseillers scientifiques auxquels l'OMS a fait appel pour élaborer ses directives relatives à l'évaluation des incidences sanitaires du cyclisme et de la marche et du Réseau européen santé et activité physique. Les membres de cette équipe communiqueront principalement par voie électronique mais pourront se réunir une fois, si besoin est, par exemple immédiatement avant ou après une autre réunion pertinente.

22. Plusieurs États membres, ainsi que des membres du Bureau, ont dit vouloir participer aux travaux de l'équipe spéciale, qui fonctionnera pour l'essentiel en recourant à des moyens électroniques. Le mandat de l'équipe spéciale est annexé au présent document.

23. Le Comité est invité à approuver le mandat de l'équipe spéciale.

IV. PROCHAINES ÉTAPES

24. Conformément à la recommandation du Comité directeur tendant à réaliser le projet en mettant fortement l'accent sur la pratique et en s'inspirant des travaux déjà réalisés pour pouvoir mieux évaluer l'efficacité de mesures qui encouragent la marche et l'usage du vélo tout en étudiant également les aspects liés à la santé mentale, il est proposé de prendre les dispositions ci-après, qui devraient également contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe correspondant au but prioritaire régional II⁴:

a) Procéder à un examen critique des études et des méthodes visant à quantifier les incidences des variations du degré de pratique du vélo et de la marche sur la santé et réaliser des analyses coûts-avantages, en tenant compte des activités et des connaissances actuelles (voir ci-dessus la section consacrée aux faits nouveaux (mois 1 à 6));

b) Organiser une réunion d'experts pour définir une éventuelle méthodologie commune, qu'il s'agisse de mettre en évidence des critères d'impact sanitaire et des outils métrologiques pour évaluer les effets sur la santé d'une modification des tendances touchant l'usage du vélo et la marche ou d'élaborer des outils d'évaluation économique à utiliser dans l'analyse coûts-avantages (mois 12);

c) Établir et publier un rapport contenant des recommandations et des conseils méthodologiques sur les moyens de développer la pratique du vélo et de la marche dans les zones urbaines (mois 18). Ce rapport, qui sera traduit en russe, serait publié et diffusé par le biais du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

⁴ But prioritaire régional II.: «Nous avons l'intention de prévenir et de réduire dans une large mesure les conséquences sanitaires d'accidents et de traumatismes, et d'obtenir une baisse de la morbidité résultant d'un manque d'activité physique, en favorisant des établissements humains sûrs et favorables pour tous les enfants.». Voir aussi <http://www.euro.who.int/document/e83338.pdf>.

Coûts estimatifs (en dollars des États-Unis)

Postes	Dépenses extrabudgétaires (y compris les contributions en nature)	Dépenses imputées sur le budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)
Coordination et préparation des documents		X
Crédits pour les services de consultants chargés d'examiner les documents directifs et techniques pertinents (équivalant à environ trois mois de travail)	24 000 (pourraient être couverts partiellement ou totalement par le détachement d'experts techniques)	
Préparation et services de secrétariat de l'atelier, consistant notamment à: <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer le programme de l'atelier; – Déterminer quels documents de travail doivent être établis par les participants, inviter ceux-ci à les établir et en assurer le suivi; – Gérer les aspects organisationnels et logistiques; – Préparer, traduire, distribuer le rapport de l'atelier et en coordonner la publication/diffusion, par le biais du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. 		X
Frais de voyage et de séjour des experts venant de pays en transition (15 personnes à 2 000 dollars)	30 000	
Frais de voyage et de séjour des intervenants invités (5 personnes à 2 000 dollars par personne)	10 000	
Président de l'atelier (2,5 jours de travail)	en nature	
Salles et matériel de conférence	en nature	
Interprétation	en nature	
Attaché de liaison	en nature	
Personnel de conférence (2 personnes x 2,5 jours)	en nature	
Inscription des participants, réservation de chambres d'hôtel	en nature	
Réception	en nature	
Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel CEE/OMS (3-4 personnes, à 2 000 dollars par personne)	8 000	
Total	72 000	

Annexe

ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PPE

***«PROMOTION DE LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO DANS
DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN»***

Projet de mandat

(Avril 2005-avril 2007)

L'équipe spéciale chargée de la mise en œuvre du projet PPE-TSE «Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain» contribuera à la mise au point de ce projet en étroite collaboration avec les secrétariats de la CEE et de l'OMS/Euro et d'experts techniques tels que les membres du Réseau européen santé et activité physique.

Les membres de l'équipe spéciale sont notamment invités à:

- a) Faire connaître les données les plus récentes sur la question recueillies dans le cadre de projets nationaux et/ou internationaux visant à promouvoir l'usage du vélo et la marche à pied (rapports, publications, sites Web, etc.);
- b) Faciliter la sélection d'experts nationaux dans les domaines ci-après ainsi que leur éventuelle participation (notamment par le biais de contributions en nature): élaboration de politiques des transports urbains, analyse coûts-avantages de projets qui influent sur la pratique du vélo et la marche, évaluation des incidences sur l'environnement et la santé d'une évolution de la pratique d'une activité physique;
- c) Appuyer l'élaboration d'études de cas et leur diffusion, notamment par le biais du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE;
- d) Formuler des observations au sujet des rapports et des directives techniques à produire dans le cadre de la mise en œuvre du projet;
- e) Appuyer la diffusion et l'échange de données d'expérience et de connaissances dans les principaux domaines suivants: promotion de modes de déplacement qui impliquent une activité physique; quantification des coûts et des avantages de la promotion du cyclisme et de la marche à pied; évaluation de la nature et de l'importance des effets sur la santé de modifications de la pratique d'une activité physique dans différents groupes de la population;
- f) Échanger des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir (concernant par exemple les critères de succès des mesures de promotion du vélo et de la marche à différents niveaux de décision), notamment en recensant les études de cas et en participant à la mise en pratique expérimentale des conseils élaborés dans le cadre de ce projet;

g) Soutenir la réalisation du projet en trouvant les ressources nécessaires (sous la forme de contributions en nature ou de contributions financières) pour: a) procéder à des analyses; b) accueillir des réunions; c) faciliter la participation de représentants des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est; d) publier des rapports et les traduire en russe, voire en français.

L'équipe spéciale rendra compte de ses activités au Comité directeur et à son Bureau.

Dans toute la mesure possible, l'équipe spéciale mènera ses activités en recourant aux moyens de communication électroniques qui seront mis en place et organisés par le secrétariat en temps voulu. Elle pourra aussi, en tant que de besoin, se réunir immédiatement avant ou après des réunions du Bureau.

Les États membres de la CEE et de l'OMS/Euro et les organisations représentant les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé sont invités à désigner des experts pour participer aux travaux de l'Équipe spéciale sur des questions techniques et des questions de fond.
